

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



Sommaire

1. Introduction
2. Notre engagement
3. Nos attentes à votre égard
4. Les valeurs du Groupe Lavazza
 - 4.1 Les valeurs du Groupe Lavazza: Authenticity
 - 4.2 Les valeurs du Groupe Lavazza: Passion for excellence
 - 4.3 Les valeurs du Groupe Lavazza: Responsibility
 - 4.4 Les valeurs du Groupe Lavazza Inventiveness
5. Gros plan sur: Environnement
6. Gros plan sur: Droits humains
7. Gros plan sur: Café
8. Conformité et signalements
9. Références



1. Introduction

(Ce texte est une traduction de courtoisie de l'original en anglais. En cas de contradiction entre la présente traduction et l'originale en anglais, l'originale en langue anglaise prévaut.)

Les valeurs auxquelles nous croyons et qui guident notre approche commerciale ne peuvent être pleinement respectées que si elles sont partagées et quotidiennement mises en œuvre par tous nos partenaires et parties prenantes. Nous sommes fermement convaincus que la croissance du Groupe est aussi importante que notre engagement constant à protéger les personnes et la planète, et nous espérons que cette conviction pourra inspirer les décisions et les actions de toutes nos parties prenantes. La réalisation d'objectifs communs dépend de la collaboration de toutes les personnes qui, chaque jour, dans leurs différentes fonctions et responsabilité, contribuent à la cohésion et à la continuité du Groupe Lavazza et, ce faisant, favorisent l'instauration d'un climat de confiance au sein de l'entreprise comme à l'extérieur.

Tous les fournisseurs du Groupe Lavazza sont tenus de se conformer, dans leurs actions, aux principes décrits dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs (ci-après également désigné comme le "CCF" ou le "Code"). Ils doivent également s'assurer que leurs sous-traitants (s'ils en ont), ainsi que toutes les autres parties tierces qui travaillent pour leur compte (ci-après collectivement désignés, avec les fournisseurs du Groupe Lavazza, "Fournisseurs" ou "Fournisseur"), agissent en totale conformité avec le Code.

Ce Code s'inspire du Code d'éthique du Groupe Lavazza (<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>) et de la Stratégie de durabilité qui est fondée sur l'Agenda 2030 des Nations Unies et sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD), notamment sur l'Objectif 5 – Égalité entre les sexes, l'Objectif 8 – Travail décent et croissance économique, l'Objectif 12 - Consommation et production responsables et l'Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Ce Code constitue une partie intégrante et essentielle du rapport contractuel entre Lavazza et ses Fournisseurs. En signant un accord de fourniture, quel qu'il soit, le Fournisseur s'engage à respecter le CCF.



2. Notre engagement

Au sein du Groupe Lavazza, nous croyons que notre façon de travailler n'est pas moins importante que les résultats que nous obtenons: la réalisation des objectifs de l'entreprise ne doit en aucun cas prévaloir sur les normes légales ou éthiques.

C'est pourquoi tous nos partenaires peuvent toujours s'attendre de notre part aux comportements suivants:

- Respect maximal des personnes et de l'environnement;
- Engagement à toujours agir au mieux de nos connaissances;
- Ouverture à l'égard de l'apprentissage, de l'écoute et de la collaboration;
- Rectitude morale et intégrité;
- Transparence et impartialité.

Nous sommes convaincus que le succès dépend également de la capacité à instaurer avec tous les Fournisseurs des relations impartiales et honnêtes qui, si elles sont fondées sur un dialogue ouvert, peuvent être source d'avantages réciproques.

Comme le prévoit notre Code d'éthique, nous nous engageons, dans nos activités quotidiennes avec nos Fournisseurs, à respecter l'objectif du Groupe Lavazza "**Awakening a better world every morning**", l'expression la plus élevée de notre engagement à contribuer à faire de ce monde un endroit meilleur.

Notre Code d'éthique est fondé sur les valeurs suivantes:

- **AUTHENTICITY**
- **PASSION FOR EXCELLENCE**
- **RESPONSIBILITY**
- **INVENTIVENESS**

Toutes nos valeurs sont étroitement liées à deux thèmes auxquels nous attachons une importance fondamentale, à savoir **l'Environnement et les Droits humains, à chacun desquels** nous avons donc consacré **un chapitre spécifique**. Nous avons également ajouté **un approfondissement concernant le café**, produit qui est au cœur de notre activité, dans lequel nous avons regroupé les aspects spécifiques du produit.



3. Nos attentes à votre égard

Les principes et les dispositions décrits dans le CCF représentent notre engagement et nos lignes directrices : nous sommes responsables des impacts économiques, environnementaux et sociaux de nos activités sur la planète et sur les générations futures.

Il est demandé au Fournisseur, d'une part, d'appliquer ces mêmes principes et de s'y conformer dans tous ses rapports commerciaux, et, d'autre part, d'améliorer constamment ses performances en matière d'éthique et de durabilité en adoptant une conduite appropriée.

En acceptant ce Code, le Fournisseur s'engage à se comporter en conformité avec les valeurs et les principes définis dans ce document.

Nous sommes conscients que de nombreux Fournisseurs travaillent dans des environnements juridiques et culturels différents et que la mise en œuvre de certaines dispositions du CCF pourrait s'avérer difficile. Le respect des dispositions de ce Code doit donc être évalué en tenant compte des lois nationales et internationales et des normes locales. En tout état de cause, les prescriptions minimales contenues dans les lois et les normes en vigueur sur le marché de référence du Fournisseur doivent toujours être respectées. Si le Fournisseur n'est pas en mesure de garantir, pour quelque raison que ce soit, le respect, même partiel, des dispositions de ce Code, il s'engage à en informer Lavazza sans délai et à collaborer afin de convenir des actions les mieux adaptées à assurer la conformité au CCF.

Pour la rédaction de ce Code, le Groupe Lavazza s'est inspiré des principes en matière de responsabilité sociale des entreprises et a adopté les valeurs énoncées dans les principales normes concernant les droits humains et l'environnement en vigueur au niveau national et international, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur le travail décent et les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) à l'intention des entreprises multinationales. Le paragraphe « Références » fournit une liste des principaux documents de référence.

Si le Fournisseur travaille dans un pays qui n'adhère pas aux normes de l'OIT (ou à toute autre convention précitée), le Groupe Lavazza se réserve le droit de vérifier quelles mesures ont été adoptées par le Fournisseur pour garantir, en substance et concrètement, la conformité aux normes en matière de travail forcé, de liberté d'association et de travail des enfants.

Le Fournisseur s'engage à nommer au moins une personne à laquelle conférer l'autorité d'assurer la mise en œuvre des dispositions de ce Code, et à communiquer et interagir avec Lavazza à ce sujet. Le Fournisseur reconnaît que la personne désignée doit avoir les compétences nécessaires pour interpréter ce Code et surveiller son respect, et qu'elle sera chargée d'informer le Groupe Lavazza concernant d'éventuelles non-conformités, et de lui communiquer, le cas échéant, des retours, des suggestions ou des idées.

Le Fournisseur doit s'assurer que tous les travailleurs qui participent, directement ou indirectement, à des activités liées aux biens ou aux services à fournir au Groupe Lavazza ont connaissance des principes et des valeurs du Code, en utilisant tous les moyens de communication qui se révèlent appropriés et efficaces.

4. I valori del Gruppo Lavazza

“We expect Suppliers to promptly inform and collaborate with the Lavazza Group if compliance with the provisions of this Code can be achieved only partially for any reason whatsoever, in which case the best actions to ensure compliance with the SCC will be mutually agreed upon”



AUTHENTICITY



**PASSION FOR
EXCELLENCE**



RESPONSIBILITY



INVENTIVENESS

4.1 Les valeurs du Groupe Lavazza: Authenticity

Nous sommes fidèles à notre passé et à notre identité



AUTHENTICITY

Nous sommes sincères parce que nous apprécions la liberté d'être nous-mêmes et la liberté d'exprimer nos idées. Nous respectons les opinions des autres au sein de l'ensemble du Groupe. Nous sommes fières et fiers de nos racines et nous croyons à l'avenir que nous construisons ensemble. En qualité de Groupe mondial, nous sommes un «mélange» de différentes cultures. Nous croyons en l'humanité et aux relations qui relient les personnes entre elles. Nous nous encourageons et nous nous soutenons mutuellement pour promouvoir et soutenir l'égalité des chances et la correction des comportements.

Nous nous engageons à respecter les opinions des Fournisseurs, avec lesquels nous promovons le partage d'informations afin d'assurer l'égalité des chances. Nous favorisons également un dialogue ouvert afin de prévenir, d'éviter et de gérer tout type de litige et désaccord.

Diversité et inclusion

Conformément à l'Objectif 5 - Égalité entre les sexes, l'un de nos objectifs prioritaires, nous pensons que la diversité est une source de croissance pour notre personnel comme pour les tiers avec lesquels nous entretenons des rapports commerciaux.

Le Groupe Lavazza demande au Fournisseur de promouvoir un environnement de travail inclusif qui valorise, encourage et favorise la diversité des employés par la mise en œuvre de l'égalité des chances. Chez Lavazza, nous soutenons un processus d'approvisionnement inclusif qui soit en mesure de promouvoir l'égalité et l'équité afin de créer une base de fourniture dynamique et diversifiée assurant aux Fournisseurs l'égalité des chances.

Non-discrimination

Lors des recrutements et dans les pratiques d'emploi, le Fournisseur doit s'abstenir de toute discrimination fondée sur le genre, la race, la couleur, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, les opinions politiques, la nationalité, les origines sociales ou ethniques, l'appartenance à des syndicats ou sur d'autres caractéristiques personnelles. Le Fournisseur devra traiter ses employés et travailleurs avec équité, respect et dignité, en assurant à tous l'égalité des chances. Sur leur lieu de travail, les travailleurs ne doivent subir aucun abus physique, sexuel ou psychologique, aucun harcèlement, ni aucune menace. De plus, l'accès à des mécanismes ou procédures formels leur permettant de signaler, de manière confidentielle, tout comportement inapproprié, sans crainte de représailles, doit leur être assuré.

Responsabilité dans la communication

Les faits et les informations doivent toujours être communiqués de façon authentique et de manière rigoureuse et précise. Le Groupe Lavazza demande au Fournisseur de s'abstenir de toute communication fausse ou incorrecte, concernant, en particulier, la promotion d'engagements environnementaux mensongers, ainsi que des communications fallacieuses qui revendiquent des mérites injustifiés en matière de climat, d'environnement, de déchets ou sur d'autres aspects analogues.

4.2 Les valeurs du Groupe Lavazza: Passion for Excellence

Nous croyons que ce qui est déjà excellent peut encore être amélioré



PASSION FOR EXCELLENCE

Nous sommes fiers de nos produits et de nos services et nous veillons à ce que la qualité soit toujours irréprochable. Nous nous engageons pleinement dans tout ce que nous faisons, ce qui nous permet de dépasser les attentes. Notre objectif est de créer pour les clients, les consommatrices et consommateurs, et les collaboratrices et collaborateurs des expériences exceptionnelles : notre priorité, ce sont les personnes.

Nous nous engageons à protéger toutes les informations sensibles ou confidentielles concernant les relations commerciales. Nous veillons à ce que les intérêts personnels, économiques, financiers ou politiques ne portent préjudice à aucun rapport de travail et n'influencent en aucune façon l'indépendance des actions.

Confidentialité, protection et communication des informations

Toutes les informations commerciales afférentes au Groupe Lavazza doivent être considérées comme strictement confidentielles. Le Fournisseur ne doit autoriser l'accès à ces informations qu'aux travailleurs qui participent directement au projet concerné. Le Fournisseur n'est en aucun cas autorisé à partager les informations reçues de Lavazza avec des tiers sans autorisation préalable. La seule exception concerne la communication d'informations requise par les autorités compétentes.

Politique de confidentialité

Le Fournisseur doit se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de protection et de traitement des données à caractère personnel, et protéger en toutes circonstances la vie privée des travailleurs et leurs droits relatifs aux informations personnelles.

Conflits d'intérêts

Afin d'instaurer des rapports commerciaux solides, le Fournisseur ne doit adopter aucun comportement susceptible de briser la confiance. Les conflits d'intérêts ou les situations potentiellement assimilables à un conflit d'intérêts doivent être signalés sans délai au Groupe Lavazza. Dans le cadre de ses activités avec le Groupe Lavazza, le Fournisseur ne doit en aucun cas chercher à tirer profit de ses relations personnelles avec les travailleurs du Groupe.

4.2 Les valeurs du Groupe Lavazza: Passion for Excellence

Lutte contre la corruption

La politique du Groupe Lavazza en matière de corruption, quelle qu'en soit la forme, y compris tous les actes visant à offrir, promettre, donner, payer, demander, solliciter, encourager, accepter ou recevoir de l'argent ou d'autres types d'avantages, directement ou indirectement, aussi bien dans la sphère privée que publique, afin d'obtenir ou de conserver un avantage indu ou d'influencer indûment la réalisation d'un objectif, est fondée sur la tolérance zéro. Le Fournisseur est tenu de se conformer à toutes les réglementations applicables et de mettre en œuvre des politiques et des procédures spécifiques qui permettent d'éviter que ses employés, partenaires, fournisseurs, collaborateurs ou dirigeants n'adoptent un tel comportement. Pour plus de détails sur l'approche adoptée par le Groupe Lavazza en matière de lutte contre la corruption, y compris sa politique en la matière, consulter la section "Compliance" du site Internet du Groupe: <https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>.

Avantage indu

Le Fournisseur n'obtiendra pas ou ne conservera pas un travail ou un quelconque avantage dans l'exercice de ses activités en effectuant, offrant ou promettant, directement ou indirectement, des paiements, en argent ou sous toute autre forme, visant à obtenir un avantage indu par rapport à d'autres Fournisseurs potentiels. Le Fournisseur ne devra jamais tenter d'influencer les travailleurs du Groupe Lavazza en leur offrant des cadeaux ou des formes de divertissement inopportuns.

Responsabilité économique

Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de comptabilité, de fiscalité et de transparence, et doit s'abstenir de toute forme de fraude et d'évasion fiscales et de blanchiment d'argent, ou de tout autre comportement illicite analogue.

4.3 Les valeurs du Groupe Lavazza: Responsibility

Nous produisons du café de manière responsable



Nous nous engageons en faveur d'une croissance économique responsable, en mettant tout en œuvre pour prendre soin des personnes et de la planète. Nous encourageons l'inclusion et nous travaillons en étroite collaboration aussi bien avec les salariés du Groupe qu'avec nos partenaires extérieurs. Nous assumons la responsabilité de nos actions et de l'impact que nous générons. Nous nous soucions de l'environnement dans lequel nous travaillons et nous agissons, et nous estimons qu'il est de notre devoir de contribuer à sa protection. Notre intégrité constitue le fondement de toutes nos relations, avec notre personnel comme avec le public, afin de créer un environnement de travail sûr et inclusif.

Nous nous engageons à répondre aux besoins de nos Fournisseurs en respectant les attentes réciproques. Dans les situations potentiellement critiques, l'approche proactive que nous adoptons vise à encourager une croissance durable.

Citoyenneté d'entreprise et soutien aux communautés locales

Le Groupe Lavazza demande à ses Fournisseurs de favoriser des relations durables avec les communautés locales au sein desquelles ils sont implantés, afin de contribuer activement à la résolution des défis sociaux et environnementaux qu'elles doivent affronter, en leur assurant également des conditions économiques et professionnelles adéquates. Le Groupe Lavazza promeut la durabilité de la chaîne de production alimentaire, en particulier dans les communautés de cultivateurs de café. Le Groupe Lavazza encourage les Fournisseurs à adopter des mécanismes et des pratiques visant à réduire les risques qui pèsent sur les producteurs (par exemple, un prix minimum garanti, des contrats pluriannuels, etc.) et à établir des relations commerciales prévoyant des mesures qui permettent aux petits producteurs d'améliorer leurs conditions de vie et la qualité des produits. C'est également dans une optique de réalisation des objectifs suivants que le Groupe demande cet engagement de la part des Fournisseurs: Objectif 8 - Travail décent et croissance économique et Objectif 12 - Consommation et production responsables, tous deux considérés par Lavazza comme prioritaires.

Travailler en respectant les communautés locales

Les Fournisseurs doivent toujours prévenir, évaluer et gérer de manière appropriée les éventuelles répercussions négatives de leurs activités sur la santé et la sécurité. Les droits et le patrimoine culturel des communautés locales doivent toujours être respectés. Les Fournisseurs sont invités à privilégier, dans la mesure du possible, les sources d'approvisionnement locales.

4.4 Les valeurs du Groupe Lavazza: Inventiveness

Nous cherchons toujours quelque chose de plus



INVENTIVENESS

Nous nous concentrons sur l'avenir, nous sommes agiles et capables de nous adapter. Nous abordons les nouvelles situations avec un esprit ouvert et flexible, en apprenant de nos erreurs. Nous utilisons notre esprit d'initiative pour résoudre les problèmes, avec courage et audace. Nous pensons les choses en grand, et nous ne nous résignons jamais.

Nous entendons faciliter la participation de nos Fournisseurs à des projets d'innovation technologique en vue de l'amélioration continue des produits et des services, en construisant un modèle de valeur commun. Nous sommes ouverts à l'innovation et nous apprécions la contribution à des projets qui peuvent favoriser la durabilité, la protection de l'environnement et l'amélioration des procédés de production et des processus de distribution. Nous mettrons toujours tout en œuvre pour que les relations commerciales puissent se poursuivre de manière positive, en évitant des choix ou des comportements susceptibles de miner la confiance mutuelle et la continuité de la collaboration.

Antitrust

Les Fournisseurs sont tenus de respecter les réglementations antitrust applicables et ne doivent pas adopter de pratiques anticoncurrentielles. Il est indispensable, en tout état de cause, de conserver un comportement de marché correct, d'éviter tout abus et de s'assurer que les employés et les autres partenaires sont opportunément préparés à opérer sur le marché. Pour plus de détails sur le programme de conformité en matière de concurrence du Groupe Lavazza, consulter la section "Compliance" du site Internet du Groupe: (<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>).

Sécurité des produits et des services, conformité aux dispositions réglementaires, et aux exigences techniques et en matière de qualité

Les biens et services proposés par les Fournisseurs doivent être conformes aux lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de qualité et de sécurité, respecter - voire dépasser - les normes techniques du secteur et se conformer aux normes de qualité et de sécurité éventuellement exigées par le Groupe Lavazza. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent scrupuleusement toutes les spécifications éventuellement fournies par Lavazza et, qu'en cas de doute, ils demandent une assistance sans délai. Le respect des normes de qualité est complexe quand l'origine des matières premières ou leurs conditions de transformation sont incertaines. C'est pourquoi il est indispensable que le Fournisseur sélectionne les matières premières, les composants et les produits semi-finis avec soin, et qu'il fournisse, sur demande, des informations relatives à sa chaîne d'approvisionnement.

5. GROS PLAN SUR: L'environnement

Nos racines et les nouvelles générations, c'est-à-dire notre passé et notre avenir, ne peuvent être préservées qu'en adoptant un comportement commercial qui protège l'environnement et qui mesure notre impact du point de vue des changements climatiques. Conformément à la politique de l'entreprise en matière de santé, de sécurité, d'énergie et d'environnement, le Groupe Lavazza s'engage à respecter l'environnement tout au long de la chaîne de valeur et attend de ses Fournisseurs la même démarche. Nos Fournisseurs sont tenus, comme nous, de prendre l'engagement ferme d'affronter les questions inhérentes aux changements climatiques, en conformité avec l'Objectif 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, qui représente une autre priorité clé définie dans notre stratégie de durabilité.

Respect des normes environnementales

Le Fournisseur doit se conformer aux réglementations et aux dispositions en vigueur en matière d'environnement, qui comprennent, entre autres, les réglementations concernant: l'obtention et le maintien d'éventuels autorisations environnementales et permis d'exercice d'activités réglementées; les émissions d'agents contaminants dans l'atmosphère, le sol et les eaux; la protection des ressources naturelles et de la faune sauvage; l'interdiction ou la limitation de l'utilisation de substances spécifiques et le recyclage des matériaux. Le Fournisseur doit respecter les dispositions légales en matière d'utilisation de substances dangereuses et, en particulier, ne doit en aucun cas autoriser l'utilisation de substances interdites au niveau national et international (par exemple, les substances interdites en

raison de leurs effets négatifs sur les personnes ou l'environnement). Par ailleurs, il doit prendre des mesures appropriées pour la gestion, le stockage et le transport des substances dangereuses. Le Fournisseur doit être conscient de l'impact direct et indirect de ses activités en termes de déforestation, doit agir activement pour ne pas y contribuer et, si les lois applicables le prévoient, doit s'assurer que ses produits sont "zéro déforestation", y compris grâce à des systèmes de traçage. Lavazza se réserve le droit de demander au Fournisseur de communiquer les données nécessaires à la réalisation d'une analyse du cycle de vie des services ou des produits fournis, ainsi que les informations sur l'évaluation des risques de déforestation ou sur les déclarations de diligence raisonnée.

Impacts sur l'environnement

Les répercussions négatives sur l'environnement et le climat (en particulier les émissions de gaz à effet de serre, qui constituent l'une des causes majeures du changement climatique) seront réduites au minimum ou éliminées à la source grâce à la modification des procédés de production, au remplacement de matériaux et à la conservation, au recyclage et à la réutilisation des matériaux tout au long de la chaîne de valeur. Le Groupe Lavazza encourage le Fournisseur à identifier ses propres impacts environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de production afin de réduire au minimum les effets négatifs générés sur cette filière, et à collaborer avec le Groupe Lavazza et les communautés locales afin d'améliorer encore la durabilité environnementale des produits. Toutes les activités potentiellement

nocives pour la santé humaine ou pour l'environnement doivent être opportunément organisées, mesurées et contrôlées afin d'éviter tout risque pour l'environnement. Le Fournisseur s'engage à s'équiper de systèmes de prévention et de confinement d'éventuels fuites et déversements accidentels dans l'environnement. Il est fondamental de mettre tout en œuvre pour assurer un écosystème sain et équilibré en recourant à des pratiques qui visent à protéger et à favoriser la biodiversité. Le Fournisseur est incité à prendre en considération des facteurs environnementaux et sociaux spécifiques tout au long du cycle de ses processus afin d'optimiser la durabilité environnementale des produits tout au long du cycle de vie des produits ou des services, des matières premières à la fin de leur vie utile.

5. GROS PLAN SUR: L'environnement

Promotion de l'éco-innovation et de l'économie circulaire

Le Groupe Lavazza souhaite que le Fournisseur mette en point des processus visant à réduire les gaspillages, à utiliser les ressources naturelles de manière efficace (en veillant, en particulier, à la préservation des ressources en eau et en énergie) et à promouvoir leur recyclage et leur réutilisation. Par conséquent, le Groupe Lavazza recommande vivement d'adopter une approche proactive à l'égard de solutions et de technologies innovantes dont la finalité est l'amélioration continue de

produits et de services qui présentent un impact environnemental réduit et une consommation d'énergie limitée. Lavazza demande au Fournisseur de s'inspirer autant que possible des principes de l'économie circulaire: les produits, l'emballage et le conditionnement doivent être conçus conformément à ces principes, tels que l'éco-conception et l'éco-efficacité (y compris les aspects liés au recyclage, à la réduction des déchets et à la réutilisation en vue de limiter la consommation des ressources).



6. GROS PLAN SUR: Droits humains

Pour le Groupe Lavazza, le respect des droits humains représente un principe incontournable et non négociable, de quelque façon que ce soit, qui doit être défendu avec un engagement maximal par les meilleures ressources humaines en présence. Le Groupe Lavazza est particulièrement attentif à l'identification et à l'analyse des répercussions des activités et des effets potentiels sur les droits humains, et attend du Fournisseur le même engagement.

Contrats de travail légaux

Les travailleurs doivent signer avec leurs employeurs des contrats conformes à la réglementation légale en vigueur, et le Fournisseur s'engage à s'en assurer dans tous les cas. Le Fournisseur s'engage à ne pas

bloquer ou empêcher, de quelque manière que ce soit, l'accès de ses travailleurs aux droits légaux et contractuels que la loi applicable leur accorde.

Santé et sécurité au travail

Conformément à la politique de l'entreprise en matière de santé, de sécurité, d'énergie et d'environnement, le Groupe Lavazza attend de ses Fournisseurs qu'ils agissent en conformité avec les normes et réglementations nationales et internationales applicables en matière de conditions de travail, et de santé et de sécurité au travail, et qu'ils respectent en outre les obligations d'assurance en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le Fournisseur doit prendre les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les risques d'accidents, de blessures et de maladies professionnelles. À cette fin, nous indiquons par exemple, parmi les actions

utiles: la fourniture gratuite d'un équipement adapté (y compris les équipements de protection individuelle) aux travailleurs, la programmation de contrôles efficaces, la mise en œuvre de procédures de travail sûres et d'actions de formation, l'utilisation de programmes et de systèmes efficaces visant à garantir la sécurité des travailleurs et à veiller à l'entretien correct des bâtiments. Lorsque le Fournisseur met à disposition un logement, les structures doivent être construites et entretenues en conformité avec toutes les réglementations et tous les règlements applicables, et doivent être séparées de l'usine et de la zone de production.

Prévention du travail forcé

Le Fournisseur ne doit en aucun cas recourir ou tirer profit d'une forme quelconque de travail forcé ou obligatoire, de main-d'œuvre pénitentiaire non volontaire, d'esclavage ou de traite d'êtres humains. Aucune demande de dépôt de documents d'identité ou de versement d'argent ou de caution ne doit être adressée aux travailleurs. Les travailleurs doivent avoir la liberté de résilier leur contrat de travail, conformément à la législation nationale de référence, sans craindre ni représailles ni sanctions.



6. GROS PLAN SUR: Droits humains

Droits des mineurs et travail des enfants

Selon l'Organisation internationale du travail, le travail des enfants désigne toute activité qui porte atteinte au développement des enfants, nuit à leur santé ou les empêche de suivre la scolarité obligatoire. Le Fournisseur respecte les conventions de l'OIT (telles que la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants). Si les lois locales permettent d'employer légalement de jeunes travailleurs, le Fournisseur doit les protéger contre les tâches dangereuses, le travail de nuit et les

activités similaires jusqu'à l'âge de 18 ans. Le Groupe Lavazza prend l'engagement ferme de respecter, protéger, favoriser et soutenir le bien-être des mineurs et condamne toute forme de travail des enfants. Il est demandé aux Fournisseurs de s'engager ou de contribuer à définir des politiques et des programmes qui visent à réduire les situations d'extrême pauvreté dans l'intérêt supérieur de chaque enfant, et de promouvoir l'abolition effective de toutes les formes illégales de travail des enfants.

Horaires de travail, rémunération et avantages sociaux

Le Fournisseur doit agir en conformité avec les dispositions nationales et internationales, concernant les horaires de travail, la rémunération et les avantages sociaux, applicables. De plus, le Fournisseur accorde des périodes de repos hebdomadaire, des congés payés annuels et lors des fêtes nationales, ainsi que des congés parentaux, pour raisons médicales et visites médicales, et tout autre congé dans les limites autorisées par la loi et les normes industrielles de référence. Le nombre de

semaines ouvrables ne pourra en aucun cas dépasser le nombre maximal prévu par les lois et règlements applicables, et les heures supplémentaires devront être effectuées sur base volontaire et non sur une base régulière. Concernant la rémunération, les travailleurs devront être rémunérés pour les heures supplémentaires conformément aux dispositions légales et aux conventions collectives de travail, et bénéficier des avantages sociaux prescrits par la loi.

Liberté d'association

Le Fournisseur doit accorder aux travailleurs le droit de participer à des organisations syndicales et aux négociations collectives s'ils choisissent d'y adhérer. En outre, le Fournisseur reconnaît l'importance de

l'implication directe de la direction dans un dialogue ouvert et constant avec les travailleurs, qui écarte la crainte de harcèlement, d'intimidation ou de représailles.

7. GROS PLAN SUR: Café

Le secteur du café doit faire face à de nombreux défis: protéger l'environnement, accroître la productivité, intégrer les nouvelles technologies, s'adapter aux changements climatiques et en atténuer et limiter les effets, encourager les jeunes, promouvoir l'évolution du rôle des femmes et respecter les droits humains. Lavazza fait référence au "Coffee Sustainability Reference Code" de la Global Coffee Platform et, dans cette section spécifiquement destinée aux fournisseurs de café vert et à tous les acteurs actifs dans la chaîne d'approvisionnement du café, souhaite mettre en lumière certains sujets, parallèlement aux thèmes déjà abordés dans ce Code de Conduite des Fournisseurs.

Gestion des ravageurs, des mauvaises herbes et des engrais

Lavazza demande aux Fournisseurs ou sous-traitants d'utiliser des substances agrochimiques conformes à toutes les prescriptions légales applicables, y compris les traités nationaux et internationaux sur les pesticides hautement dangereux et interdits et les éventuelles normes de qualité adoptées par Lavazza. Les pesticides interdits ne doivent pas être utilisés, tandis que les pesticides dont l'élimination

progressive est prévue doivent être réduits. Les pesticides et les autres substances chimiques dangereuses doivent être stockés, utilisés et éliminés en minimisant les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Il convient de définir une stratégie intégrée pour la gestion des ravageurs, des mauvaises herbes et des maladies afin de réduire au minimum l'utilisation de substances dangereuses.

Transparence et partage des informations

Lavazza attend de tous les Fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils exercent leurs activités de manière éthique et totalement transparente et qu'ils fournissent avec honnêteté les informations relatives à la

nature des produits qu'ils proposent. Lavazza privilégie un dialogue ouvert afin de prévenir, d'éviter et de gérer tout litige ou désaccord.

Droits sur la terre et appropriation indue de terrains

Lavazza demande à ses Fournisseurs de respecter les droits sur la terre sous toutes leurs formes. L'appropriation indue de terrains n'est pas tolérée, car le

changement de propriété de terrains requiert le consentement libre, préalable et éclairé des personnes concernées.

Conditions de travail

Le logement, quand il est fourni, doit être propre, sûr et doté d'une installation électrique, et doit répondre aux besoins primaires des travailleurs, tels que l'accès

à des installations sanitaires propres et à l'eau potable. Un service de collecte des déchets doit être assuré.

Conservation du sol

Lavazza demande à ses Fournisseurs de protéger le sol contre l'érosion en adoptant des mesures de conservation

adaptées. La fertilité du sol doit être maintenue et améliorée grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles.



8. Conformité et signalements

Coopération et signalement

Le Fournisseur doit constamment surveiller la conformité au présent Code de conduite. Lavazza accepte les éventuels retours, observations ou discussions dont elle respectera la confidentialité. Le Fournisseur doit conserver la documentation nécessaire permettant de prouver la conformité au Code. Les registres, les politiques et les procédures doivent être mis à la disposition de Lavazza à sa demande. Le Fournisseur est tenu de signaler sans délai au Groupe Lavazza toute situation éventuelle de non-conformité et d'indiquer les mesures correctives adoptées pour y remédier.

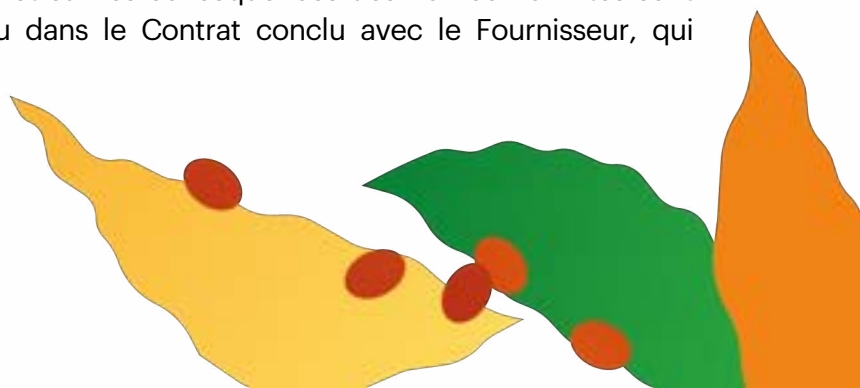
Le Groupe Lavazza encourage ses Fournisseurs et ses partenaires commerciaux à ne pas dissimuler les éventuelles criticités ou non-conformités, et à indiquer toutes les actions entreprises pour améliorer leurs pratiques commerciales, afin de respecter ou de renforcer la conformité aux dispositions du Code. Le Groupe Lavazza estime que la coopération et la confiance mutuelle sont fondamentales pour obtenir des résultats. En particulier, la collaboration entre entreprises peut être cruciale pour la construction d'une économie et d'une société durables.

Traçabilité

Lavazza attend de ses Fournisseurs qu'ils assurent des niveaux élevés de contrôle et de transparence afin de soutenir le Groupe dans son engagement en faveur de la traçabilité de toute la chaîne d'approvisionnement. Lavazza se réserve le droit de demander à ses Fournisseurs une cartographie complète de leur chaîne d'approvisionnement afin de faciliter l'évaluation des risques et de la conformité tout au long de la chaîne de fourniture, y compris les éventuelles informations relatives aux structures utilisées pour produire les biens et les services pour le compte de Lavazza.

Le système d'audit

Conformément au "Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises", les entreprises identifient, préviennent et atténuent les impacts négatifs, effectifs ou potentiels, sur les droits humains et l'environnement, et rendent compte des modalités selon lesquelles elles entendent pallier ces impacts. Le Groupe Lavazza se réserve le droit de vérifier la conformité aux principes définis dans ce Code au moyen d'audits, d'inspections, d'entretiens ou d'autres activités analogues (telles que des évaluations de tiers sur les questions ESG sur une plateforme spécifique qui requiert l'enregistrement des fournisseurs). Lavazza procédera à ces vérifications dans un esprit de collaboration et avec la diligence et le soin requis. Les éventuels programmes d'amélioration seront définis en collaboration avec le Fournisseur. Plus de détails sur ces droits et sur les conséquences des non-conformités sont fournis dans les Conditions générales ou dans le Contrat conclu avec le Fournisseur, qui prévaudront en cas de divergences.



8. Conformité et signalements

Amélioration continue et mesures correctives

Lavazza attend de ses Fournisseurs qu'ils améliorent constamment leurs performances, conformément à ce Code, et estime que la collaboration réciproque est essentielle à l'instauration d'un rapport commercial. Si d'éventuelles non-conformités à ce Code sont signalées par les Fournisseurs ou constatées par le Groupe Lavazza lors d'un audit, ou si le Groupe prend connaissance d'éventuelles non-conformités, le Groupe se réserve le droit de prendre toute mesure prévue par les Conditions générales ou les éventuels Contrats spécifiques conclus avec les Fournisseurs. Dans tous les cas, le Groupe Lavazza adoptera une approche basée sur la coopération réciproque à la lumière des valeurs qui ont inspiré ce Code.

Coordonnées et plateforme pour les signalements

Si quiconque a connaissance d'une violation ou d'une suspicion de violation de ce Code, des lois en vigueur ou du Code d'éthique du Groupe Lavazza par des Fournisseurs ou par l'un de ses partenaires commerciaux ou sous-traitants, il est possible de signaler ladite violation sur la plateforme dédiée aux signalements du Groupe Lavazza ([plateforme numérique "WHISTLEBLOWING"](#)). Le canal et la politique sur lesquels Lavazza se fonde pour traiter chaque signalement sont accessibles sur le site www.lavazzagroup.com. Le Groupe Lavazza encourage vivement à signaler toute violation ou même seulement suspicion de violation. Cela aidera le Groupe à agir en conformité avec ses principes.



9. Références

Références internationales

Universal Declaration of Human Rights

<https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

ILO International Labour Standards

<https://www.ilo.org/global/standards/lang-en/index.htm>

United Nations Global Compact Principles

<https://www.unglobalcompact.org/>

UN Sustainable Development Goals

<https://sdgs.un.org/goals>

Children's Rights and Business Principle

<https://www.unicef.org/documents/childrens-rights-and-business-principles>

Convention on the Rights of the Child (CRC)

<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

OECD Guidelines

<https://www.oecd.org/investment/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct.htm>

Coffee Sustainability Reference Code

<https://www.globalcoffeeplatform.org/our-work/coffee-sustainability-reference-code/>

Références du Groupe Lavazza

Code of Ethics and Commitment to Human Rights and Children's Rights

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

Sustainability Manifesto

<https://www.lavazzagroup.com/en/how-we-work/the-sustainability-manifesto.html>

Diversity and Inclusion Manifesto

<https://www.lavazzagroup.com/en/how-we-work/diversity-and-inclusion.html>

Lavazza Group Antritrust Compliance Handbook

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

Lavazza Group Anticorruption Policy

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

Lavazza Group Policy for occupational health, safety, energy and environment

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

Lavazza Group Whistleblowing Policy and Reporting Channel

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

Other policies and certifications

<https://www.lavazzagroup.com/en/who-we-are/compliance.html>

